

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: oau-ews@telecom.net.et

**LANCEMENT SOLENNEL DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

**25 MAI 2004,
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

PSC/AHG/ST.(X)

**DECLARATION D'ENGAGEMENT, EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA
SECURITE EN AFRIQUE, DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES
ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
DE L'UNION AFRICAINE**

**DECLARATION D'ENGAGEMENT, EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA
SECURITE EN AFRIQUE, DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
DE L'UNION AFRICAINE**

Nous, chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), réunis à Addis Abéba (Ethiopie), le 25 mai 2004, pour le lancement solennel de notre nouveau Conseil, ayant examiné l'état de la paix et de la sécurité sur notre continent, adoptons la Déclaration ci-après :

1. La création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine marque une étape historique dans les efforts déployés par l'Afrique en vue du règlement de ses conflits et de la promotion d'une paix et d'une sécurité durables. Notre réunion d'aujourd'hui constitue tout à la fois une réaffirmation de notre attachement à la promotion d'une Afrique stable, sûre, pacifique et développée et un pas significatif dans la réalisation des idéaux énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union et dans le Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité. Elle atteste également notre désir de jouer un plus grand rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

2. Au cours de ces dernières années, nous avons signé et ratifié plusieurs Protocoles et Déclarations attestant notre engagement collectif en faveur de la paix, de la sécurité et du rejet du recours à la force dans le règlement des différends. Malheureusement, certains de ces instruments n'ont pas été entièrement mis en œuvre. L'architecture continentale de paix et de sécurité que nous sommes en train de mettre en place devra être soutenue et renforcée, afin de permettre à notre Union de répondre aux aspirations de nos peuples à un développement durable. A cette fin, nous ferons en sorte que l'autorité dont est investi le Conseil de Paix et de Sécurité soit exercée de manière juste et dynamique.

3. Nous nous engageons à faire en sorte que nous soyons toujours les premiers à agir face aux conflits sur notre continent. Nous sommes conscients que cette entreprise doit être appuyée par les ressources et l'engagement de nos Etats membres, avec le soutien actif et total de nos peuples et de nos partenaires internationaux. Nous sommes déterminés à nous saisir, de façon effective et impartiale, de tous les conflits, en utilisant tous les moyens à notre disposition.

4. En vue de réaliser notre objectif de créer les conditions d'une paix et d'un développement durables sur le continent africain, nous sommes résolus à éliminer les causes des conflits, et ce de manière systématique et holistique. Nous sommes conscients du fait que, pour atteindre ces objectifs, nous devons nous fixer et appliquer des normes toujours plus élevées en matière de respect

des droits humains, de démocratie, de bonne gouvernance et de prévention des conflits, en tant que préalable au développement socio-économique et à l'intégration de notre continent.

5. Nous reconnaissons que les fondements de la paix et de la sécurité en Afrique sont intimement liés au concept de sécurité humaine. En conséquence, nous réaffirmons notre engagement à promouvoir une vision globale de la sécurité humaine.

6. Nous prendrons également et rapidement les mesures requises pour mettre en œuvre la Politique africaine commune de défense et de sécurité et renforcer les valeurs communes qui sous-tendent la paix et la sécurité sur le continent.

7. Nous ne reculerons pas devant des actions décisives pour relever les défis auxquels le continent est confronté. Désormais, il n'y aura plus de conflit sur notre continent qui sera considéré comme étant hors du champ d'intervention de l'Union africaine. Lorsqu'il y a des violations graves des droits humains, des crimes contre l'humanité et des cas de génocide, notre Conseil de Paix et de Sécurité doit être le premier à condamner et à agir promptement, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union et des autres instruments pertinents auxquels nous avons suscrite.

8. Nos Etats membres doivent s'engager à soutenir, de façon concrète, le Fonds pour la paix de l'Union africaine, y compris, dans un premier temps, en accroissant la contribution statutaire prélevée du budget ordinaire de l'Union.

9. Nous sommes résolus à mettre en place la Force africaine en attente, et à faire en sorte de disposer de troupes et d'observateurs en nombre suffisant pour un déploiement rapide, à chaque fois que requis.

10. En évaluant le tableau global des conflits et des efforts de rétablissement de la paix sur notre continent, nous demeurons gravement préoccupés par la persistance de conflits en différentes parties de l'Afrique. Dans le même temps, nous notons qu'il y a des signes encourageants de progrès dans les efforts qui sont faits pour résoudre ces conflits. Nous recommandons vivement que les principes pertinents de l'Acte constitutif de l'Union africaine et du Protocole relatif au CPS servent de base pour l'élaboration d'un plan continental visant à résoudre les conflits sur le continent.

11. Dans le contexte des défis auxquels nous sommes confrontés, nous sommes déterminés à promouvoir le dialogue politique comme mécanisme indispensable pour éviter le recours à l'insurrection et à la lutte armée. Nous nous attaquerons également aux autres problèmes fondamentaux qui ont

contribué à l'éclatement des conflits et à l'insécurité, y compris l'extrémisme ethnique et religieux ; la corruption ; les conceptions étriquées de la citoyenneté ; la pauvreté et les maladies, avec un accent particulier sur l'épidémie du VIH/SIDA, qui est devenue un problème de sécurité sur notre continent ; l'exploitation illégale des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables ; le mercenariat ; la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre ; et les dégâts provoqués par les mines antipersonnel.

12. Nous œuvrerons, en outre, sans relâche pour prévenir et lutter contre le phénomène du terrorisme par la mise en œuvre effective des instruments internationaux pertinents et de ceux de l'UA, notamment la Convention d'Alger de 1999 et le Plan d'Action de 2002. Nous nous engageons également à coopérer avec la communauté internationale dans le combat contre le terrorisme.

13. Nous continuerons à renforcer nos relations de travail avec le Conseil de Sécurité des Nations Unies, en ayant à l'esprit que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et que l'Afrique fait partie intégrante de la communauté internationale.

14. Nous nous félicitons de la mise en place, par l'Union européenne, de la Facilité d'appui aux opérations de paix, et attendons avec intérêt l'appui qui sera ainsi apporté aux initiatives qui seront entreprises sous l'autorité de l'Union africaine. Nous continuerons à compter sur nos principaux partenaires en Amérique, en Asie et en Europe, pour qu'ils manifestent leur solidarité avec nos efforts dans l'esprit du NEPAD, ce programme de l'Union africaine qui a pour objectif d'établir un partenariat basé sur l'indivisibilité de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance politique et économique.

15. A l'occasion de l'inauguration solennelle de notre Conseil de Paix et de Sécurité, qui coïncide avec la célébration de la Journée de l'Afrique, nous, chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil, nous nous engageons à édifier un continent africain qui est non seulement en paix avec lui-même, mais est également en paix avec le reste du monde.

* * * * *

2004-05-25

Solemn Launching of the Peace and Security Council During the 10th Meeting Held on 25 May 2004, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1556>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)